



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 MARS 2023**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Convocation du :  
17.03.2023

**PRESENTS** : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M  
POULET, Mme BUGADA, M LECOQ, Mme BRIOT GAIDOZ,  
MM PETIGNY, TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY,  
BOUDRY, M CHUARD, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM  
MARTI, BRUNIAUX

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA  
Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY  
M FANTOLI pouvoir à M CHUARD  
Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDOZ  
M MOLIN pouvoir à M MARTI  
Mme JACQUET pouvoir à M POULET  
M MEYNIER pouvoir à Mme DEPIERRE

**SECRETAIRE DE SEANCE : M BRUNIAUX Philippe**

***Compte de gestion  
2022  
Assainissement***

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

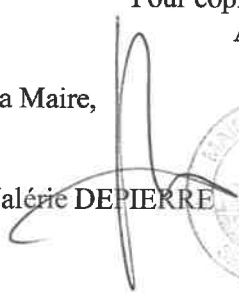
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 27 mars 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le secrétaire de séance

Philippe BRUNIAUX

